

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Le 6 février 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, COSTE Philippe, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, GILS Antoine, JUPILLE Jacky, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, MERICKSKAY Sylviane, PERRUTEL Robert, RICHELME-DAVID Suzanne, SOULIÉ Françoise, VILA Léone,

Absents excusés : SALASCA Claudine donne procuration à GILS Denise

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Monsieur BARTHAS Pierre, secrétaire général, est désigné auxiliaire de séance.

APPROBATION COMPTE RENDU

Le compte rendu du 9 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation au chemin de la Ginestière, appartenant à Monsieur GISBERT Laurent.
La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

VÉHICULES

Proposition de renouvellement du parc des véhicules.

Compte tenu de la vétusté de certains camions et utilitaires, et de nombreuses réparations nécessaires, il est préférable de changer 2 véhicules ;

- Le Berlingo CITROEN et un des fourgons plateau 3T5.

Une consultation a été effectuée auprès de plusieurs concessionnaires (devis pour véhicule thermique ou électrique).

Il conviendra de prévoir cet investissement au budget primitif 2023.

F.P.I.C. (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale)

Le Conseil Municipal valide le dépôt auprès de CARCASSONNE AGGLO du dossier de demande de fonds de concours au titre du FPIC 2022 pour les travaux de création du Pumptrack qui a été réalisé par l'entreprise EIFFAGE dans le secteur de l'ancienne piscine.

CONSEIL CITOYEN

Le Conseil Citoyen fait part d'une réflexion concernant la sécurisation des abords de l'école. La police pluri communale ne peut pas être présente à chaque sortie de classe. Les parents d'élèves seront sensibilisés lors du prochain conseil d'école courant mars.

LOGO COMMUNAL

Une graphiste a été missionnée pour la conception du logo de la commune.

Trois propositions ont été communiquées et présentées aux conseillers municipaux. Un modèle a été retenu mais sera retravaillé avant le choix définitif.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Mme Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un groupe de producteurs d'énergie français viendra présenter, à la prochaine séance du 6 mars, un projet solaire photovoltaïque au sol sur la commune dans le secteur Saint Martin à l'Ouest de la route de Laure. La surface d'implantation serait de 5 à 6 ha pour une puissance productible 1 366 kWh/an.

COÛT DE L'ENERGIE

Mme Le Maire expose que dans le contexte actuel de l'augmentation considérable des coûts de l'électricité et du gaz, la commune a été peu touchée en 2022. En effet, elle adhère au contrat groupé du SYADEN (ENEDIS et GDF) qui a minimisé la hausse des prix.

La séance est levée à 19h45

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 6 MARS 2023 à 18h30